RAPPORT DU

COMITÉ MINISTÉRIEL SUR LES FORÊTS

DESTINÉ AU CONSEIL EXÉCUTIF

MEMBRES

Le ministre Denis Losier, président
Le ministre Alan Graham
Le ministre Edmond Blanchard
Le ministre Raymond Frenette
Le ministre Vaughn Blaney

LE 9 JANVIER 1992

92-03859/

TABLE DES MATIÈRES

Sections

1.0 Introduction

2.0 Contexte actuel des produits forestiers à l'échelle mondiale
- 2.1 Tendances actuelles
  - 2.1.1 Mondialisation accrue
  - 2.1.2 Acquisitions et fusions accrues
  - 2.1.3 Entreprises conjointes
- 2.2 Devises

3.0 Situation actuelle des produits forestiers et papetiers au Canada

4.0 Aperçu des industries forestières et papetières du Nouveau-Brunswick
- 4.1 Pâtes et papiers
- 4.2 Scieries

5.0 Tendances actuelles au niveau du papier journal et du papier de pâte mécanique
- 5.1 Capacité
- 5.2 Taux de production
- 5.3 Prix
- 5.4 Exportations
- 5.5 Importations japonaises
- 5.6 Importations européennes
- 5.7 Coût
- 5.8 Taille de la machinerie

6.0 Tendances actuelles au niveau de la pâte commerciale
- 6.1 Capacité
- 6.2 Taux de production
- 6.3 Prix
- 6.4 Exportations
- 6.5 Coût
- 6.6 Taille de la machinerie

7.0 Tendances actuelles au niveau du papier couché mince

8.0 Processus de consultation
8.1 Comités de travail
8.1.1 Pratiques forestières
8.1.2 Énergie
8.1.3 Main-d'oeuvre et mesures d'adaptation (Commission des accidents du travail)
8.1.4 Politique fédérale en matière de foresterie
8.1.5 Environnement
8.1.6 Transports
8.1.7 Usines de pâtes et scieries

8.2 Réunions de consultation
8.2.1 N.B. Forest Products Association Inc. et N.B. Sub-Licensees Forestry Alliance
8.2.2 Scieries
8.2.3 Syndicat canadien des travailleurs du papier du CTC
8.2.4 Fédération des propriétaires de lots boisés du Nouveau-Brunswick Inc.

9.0 Conclusions

10.0 Recommandations

1.0 INTRODUCTION

L'industrie forestière éprouve des problèmes graves qui influencent directement l'industrie au Nouveau-Brunswick. Rares seront, s'il en est, les usines de pâtes et papiers du Nouveau-Brunswick qui termineront l'année 1991 avec un profit. Une usine (celle d'Atholville) a déjà fermé ses portes en permanence tandis que d'autres ont déjà effectué ou effectueront des fermetures prolongées afin de réduire leurs stocks et d'attendre une hausse des prix.

Il faut cependant se rendre compte que ce n'est pas la première fois que l'industrie éprouve des difficultés, ou que le gouvernement se penche sur ce secteur. Bien que l'industrie des produits forestiers soit l'un des secteurs manufacturiers les plus importants au monde, ses activités et ses profits sont très cycliques. Il faut compter six à huit ans avant de passer d'un creux à un sommet, mais il ne faut qu'un an et demi ou deux pour passer d'un sommet à un creux. On prévoit que la reprise qui suivra le repli actuel sera très lente et que la situation ne s'améliorera pas avant la fin de 1992.

Outre le papier journal, plus les produits sont orientés vers le consommateur ou plus le processus manufacturier fait appel à la technologie, moins les produits seront sensibles aux extrêmes du cycle. Ces produits tendent également à produire un rendement de niveau supérieur, en moyenne de 10,2 p. 100 en comparaison d'une moyenne de 6,8 p. 100 dans le cas des produits issus de la pâte commerciale.

En 1990, les expéditions canadiennes de produits forestiers ont totalisé 38 milliards de dollars (une baisse de 8 p. 100 par rapport aux taux de 1989). De cette somme, 21,5 milliards ont été exportés. En 1990, le Nouveau-Brunswick a exporté 1,4 milliards de dollars de produits forestiers, soit 46 p. 100 de toutes les exportations du Nouveau-Brunswick. Sur la scène mondiale, cela ne représente qu'un simple 1 p. 100 du marché.

Le Nouveau-Brunswick emploie 5 600 personnes dans l'industrie des pâtes et papiers, 3 500 dans les scieries et plus de 5 000 dans les activités de récolte et de transport connexes. Au Nouveau-Brunswick, l'industrie forestière représente une grosse industrie, et elle est extrêmement importante pour toute l'économie de la province.

L'ensemble de l'industrie forestière canadienne est en proie à de nombreux problèmes : la concurrence au sein d'un marché mondial qui s'élargit toujours, la faible consommation de papier journal, le recyclage, les taxes, les coûts de production et les économies d'échelle.

Bien que la situation soit sombre, les perspectives à long terme de l'industrie des pâtes et papiers sont positives. On s'attend à ce que la demande de papier d'impression, de papier à écrire, de papier couché et de papier publicitaire augmente à un rythme rapide. Les cartons doublures, particulièrement les nouveaux types de cartons blanchis, notamment les hauts de gammes blancs et les produits de qualité semblables qui visent les marchés de l'emballage de valeur supérieure, deviendront vraisemblablement aussi des secteurs de croissance. La demande de papier de soie devrait également augmenter, bien que modestement. La surcapacité de l'industrie du papier journal devrait persister jusqu'au milieu des années 1990, puis la demande devrait s'accroître graduellement. On ne s'attend toutefois pas à une croissance quelconque du papier cannelé et des cartons doublures écrus. Sur le plan des pâtes commerciales, la demande de pâte kraft écrue de résineux devrait diminuer. De

plus, il est possible que le marché existant de pâte commerciale kraft blanchie de résineux aux États-Unis subisse l'influence néfaste de l'utilisation accrue de fibres recyclables.

Un certain nombre de scieries sont présentement fermées au Nouveau-Brunswick. Certaines de ces fermetures sont des fermetures saisonnières normales tandis que d'autres visent à réduire le stock tout en attendant la remontée des prix. L'élection présidentielle à l'automne 1992 aux États-Unis et le plafonnement des ventes fédérales de bois dans les états de l'Oregon et de Washington afin de protéger la chouette tachetée septentrionale, nous permettent d'envisager avec optimisme la fin de 1992 sur les marchés américains.

2.0 CONTEXTE ACTUEL DES PRODUITS FORESTIERS À L'ÉCHELLE MONDIALE

La fin des années 1980 s'est avérée très prospère pour l'industrie; la situation a cependant changé et les sociétés de produits forestiers et papetiers devront affronter des temps difficiles tout au long du début des années 1990.

La baisse des prix et de la demande, la surcapacité et le ralentissement de l'économie ont réduit les revenus et les fonds autogénérés de la majorité des sociétés de pâtes et papiers à l'échelle du globe.

Le cycle descendant actuel a gravement affecté le rendement financier de l'ensemble de l'industrie. De plus, la forte influence actuelle de nombreux producteurs internationaux, due à des acquisitions et à une augmentation récente de la capacité, exerce une pression supplémentaire sur les gains et le renouvellement de l'investissement renouvelé à court terme.

Compte tenu du bas niveau actuel des prix, les exploitations inefficaces peuvent être écartées du marché ou être repositionnées dans un créneau. On note déjà la réduction des niveaux de production, des fermetures mineures et la fermeture d'usines marginales, ici, au Canada. Les estimations les plus encourageantes prévoient une autre année de souffrances avant que la demande ne s'améliore suffisamment pour qu'on ressente des effets positifs significatifs sur les fonds autogénérés.

Malheureusement pour le Canada, au cours du repli actuel, le secteur américain est celui qui a affiché le meilleur rendement en raison :

- des coûts relativement bas dont il profite;
- des incursions accrues des sociétés américaines sur les marchés étrangers par le biais des acquisitions et des fusions.

Le faible rendement du Canada est principalement redevable :

- à la hausse du dollars canadien;
- aux activités à fort levier financier;
- à une dépendance élevée à l'égard de deux produits : la pâte commerciale et le papier journal;
- aux frais d'exploitation élevés.

2.1 Tendances actuelles

2.1.1 Mondialisation accrue

L'industrie des pâtes et papiers se mondialise de plus en plus, les marchés mondiaux étant desservis à partir de bases locales et extraterritoriales. La plupart des producteurs se mondialisent par le biais d'acquisitions plutôt qu'en construisant de nouveaux établissements. Au fur et à mesure que les sociétés grossissent, celles-ci bénéficieront davantage des économies d'échelle et d'une efficacité accrue, et elles seront de plus en plus à l'abri des fluctuations à court terme actuelles de la rentabilité. Cette consolidation de l'industrie se poursuivra au fur et à mesure que les sociétés luttent pour s'accaparer une part du marché.

2.1.2 Acquisitions et fusions accrues

Les acquisitions et les fusions sont actuellement redevables au fort levier financier avec lequel se retrouvent beaucoup de producteurs importants ainsi qu'à la situation actuelle des fonds autogénérés. Au fur et à mesure que la situation des fonds autogénérés s'améliorera, cette activité s'intensifiera, car le marché des années 1990 favorisera les gros producteurs munis de capitaux solides, jouissant de coûts faibles et diversifiés sur le plan géographique (mais orientés sur le produit).

2.1.3 Entreprises conjointes

Les partenariats stratégiques seront favorisés par rapport à la voie de l'acquisition pour un certain nombre de raisons :

- pour renforcer certains secteurs d'activités;
- pour améliorer les opérations fondamentales des éléments qui ne sont pas rentables;
- pour accéder à des marchés demeurés intouchés auparavant, avec moins de risques globaux;

- pour mettre à l'essai des marchés étrangers avec la perspective d'un concurrent indigène.

Les entreprises conjointes permettent également aux acheteurs d'étirer leurs ressources et de partager les risques et les gains.

2.2 Devises

Depuis 1986, le dollar canadien s'est amélioré d'environ 20 p. 100 par rapport à la devise du concurrent le plus important, les États-Unis.

3.0 SITUATION ACTUELLE DES PRODUITS FORESTIERS ET PAPETIERS AU CANADA

Les sociétés canadiennes de produits forestiers et papetiers vivent une reprise financière médiocre.

M. Adam Zimmerman, président de la Noranda Forest Products Inc., prédit qu'en 1991, l'industrie canadienne perdra près de deux milliards de dollars.

La récession actuelle a empiré la position du Canada comme producteur à prix de revient élevé :

- machines petites et relativement âgées;
- coûts élevés des fibres;
- dollar canadien fort;
- coût élevé du financement;
- coût élevé de la main-d'oeuvre, règles de travail quelque peu moins souples.

Les usines canadiennes continuent de dépendre grandement des produits comme la pâte de bois et le papier journal.

La firme montréalaise d'experts-conseils H. A. Simons évalue à un million de tonnes la capacité actuelle de surproduction de l'industrie canadienne des pâtes et papiers.

Les sociétés ont tenté d'améliorer les fonds autogénérés par la vente d'actions. Plus de 600 millions de dollars en actions ordinaires (représentant plus de 12 p. 100 de tous les fonds propres recueillis par les sociétés canadiennes) ont été recueillis par des sociétés forestières en 1991. Cela est d'autant plus significatif quand on songe que l'industrie des produits forestiers représente seulement 2,5 p. 100 du TSE 300.

Ces émissions ont fourni le financement nécessaire pour couvrir les frais d'intérêt et pour financer les dépenses d'investissement requises à court et à moyen terme. Comme on l'a mentionné précédemment, la marché des acquisitions est présentement en baisse et l'augmentation de l'activité sur le marché boursier semble étayer ce phénomène.

La confiance des investisseurs dans ce secteur reste élevée pour les raisons suivantes:

- Comme il s'agit d'une industrie cyclique, on prévoit un retour de la rentabilité.
- Par suite du rajustement au libre-échange, le secteur des produits forestiers demeurera une composante importante de l'économie canadienne.

Les émissions d'actions traduisent également une volonté de la part de plusieurs actionnaires majoritaires de tolérer une certaine dilution de leurs avoirs.

Deux options principales s'offrent à l'industrie canadienne pour l'avenir :

I. Le repositionnement des vieilles usines existantes plus petites dans les créneaux des produits spécialisés pour lesquels la demande tend à être plus insensible aux prix.

II. L'amélioration de la production vers des produits de valeur ajoutée supérieure comme le papier couché, où le coût élevé des fibres représente un facteur moins important. Cela permettrait de tirer avantage de la fibre canadienne de haute qualité. L'élimination des tarifs américains sur l'importation de ce produit procure au Canada un avantage comparé dans le secteur du papier couché.

4.0 APERÇU DES INDUSTRIES FORESTIÈRES ET PAPETIÈRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

4.1 Pâtes et papiers

Le Nouveau-Brunswick compte dix entreprises importantes de pâtes et papiers, une entreprise de recherche et de développement et une usine de papier de soie qui emploient 5 600 personnes au total.

Produit	Capacité quotidienne globale (tonnes)	Pourcentage
Pâte commerciale	3 600	47,7
Papier journal	1 890	25,1
Papier couché	910	12,1
Papier cannelé et carton doublure blanchi	940	12,4
Papier de soie	200	2,7
Total	7 540	100,0

Les produits de pâte et de papier journal sont très sensibles aux fluctuations du marché mondial des pâtes et papiers.

Certaines des usines de pâtes et papiers du Nouveau-Brunswick sont vieilles, leur production est restreinte et elles sont affligées de certaines inefficacités inhérentes. Dans tous les cas, leurs coûts en fibres sont élevés en comparaison non seulement avec le sud des États-Unis, mais spécialement avec les nouvelles installations qu'on est en train de mettre sur pied au Chili et au Brésil.

Le cours élevé du dollar canadien affecte gravement l'ensemble de l'industrie. Les usines doivent se concentrer davantage sur les produits à valeur ajoutée comme l'a fait Repap ou sur certains créneaux de produits spécialisés. L'industrie se rend compte qu'elle doit abaisser son nombre élevé d'heures-personnes par tonne produite (par exemple l'organisation Irving a déjà amorcé ce processus avec l'Irving Paper). La plupart des usines de l'est du

Canada ont besoin de plus de quatre heures-personnes par tonne comparativement à des taux de moins de deux heures-personnes par tonne dans les nouvelles usines modernes importantes du sud des États-Unis.

4.2 Scieries

Le répertoire du ministère du Développement économique et du Tourisme sur l'industrie alimentaire primaire fait état de 123 scieries employant 3 500 personnes.

La production annuelle totale de 1990 a atteint plus de 750 millions de pieds-planche, dont 80 p. 100 étaient produits par 25 p. 100 des scieries. Il faut également noter que 40 à 45 p. 100 de toute la production des scieries provient des scieries Irving.

Compte tenue de l'état de l'économie, les scieries ont été peu disposées à utiliser les sommes de l'entente fédérale/provinciale pour accroître la valeur de leur production. Une entente récente visant à aider l'industrie à se doter de séchoirs a mis des fonds substantiels à la disposition des scieries. Les scieries de taille supérieure sont néamoins parvenues à être très efficaces. Les propriétaires de scieries resteront assujettis aux fluctuations du marché aussi longtemps qu'ils continueront de produire des produits «primaires».

Les scieries comprennent qu'il faudra être prudent par rapport aux modifications qu'on voudra apporter à la structure actuelle des redevances pour éviter les mesures de rétorsion de la part des États-Unis, où elles expédient la majorité de leurs produits. Les droits compensateurs courants exemptent les scieries du Nouveau-Brunswick de l'augmentation des tarifs.

Pour ce qui est des scieries qui exportent des produits dans la communauté européenne, une nouvelle dérogation de douze mois accordée au Canada leur permettra de poursuivre l'expédition des produits ligneux de conifères verts sur le marché. L'une des raisons invoquées pour expliquer cette prolongation était de permettre à l'industrie canadienne de s'adapter à la nouvelle législation.

5.0 TENDANCES ACTUELLES AU NIVEAU DU PAPIER JOURNAL ET DU PAPIER DE PÂTE MÉCANIQUE

5.1 Capacité

On s'attend à ce que la capacité de production de papier journal augmente de 6,8 p. 100 en Amérique du Nord entre 1990 et 1992.

5.2 Taux de production

Les taux de production au Canada ont été réduits à leurs plus bas niveaux depuis 1982-1983 en raison des hausses récentes de la capacité mondiale et d'une baisse de la demande américaine face à ce produit. Après avoir fonctionné à une capacité de 90 p. 100 pendant la première moitié de 1991, l'industrie canadienne du papier journal a affiché une deuxième moitié de 1991 encore pire et elle pourrait fonctionner au faible pourcentage de 80 p. 100 en 1992.

La consommation américaine de papier journal a diminué de 9 p. 100 par rapport à 1990, principalement à cause d'une chute de la publicité dans les journaux.

5.3 Prix

Les prix du papier journal et du papier de pâte mécanique ont chuté substantiellement au cours de la présente récession. Les prix du papier journal devraient descendre à 450 $ US/tonne et demeurer ainsi jusque vers la fin de 1992. Ce prix forcerait certaines des usines plus anciennes et moins efficaces de l'est du Canada à fermer.

La pratique de l'octroi d'escomptes est très répandue au sein de l'industrie; les escomptes peuvent atteindre jusqu'à 35 p. 100.

5.4 Exportations

Les États-Unis continuent à s'alimenter de leur marché intérieur, limitant les importations à 54 p. 100 de la consommation, comparativement à 60 p. 100 en 1987. Le coût et la demande de papier journal recyclé ont influencé cette tendance qui ne devrait pas se renverser.

Cette baisse des importations a rendu le Canada moins apte à contrôler les prix face à ce marché. Les producteurs canadiens ont cependant réussi à accroître les exportations vers l'Europe, l'Amérique latine et l'Asie pour compenser l'insuffisance des exportations vers les États-Unis.

5.5 Importations japonaises

Les importations japonaises de papier journal ont continué à augmenter en raison d'une baisse de l'approvisionnement en fibres de l'intérieur et d'un rythme de croissance accéléré de la consommation par habitant.

5.6 Importations européennes

Les Européens sont en train de devenir plus enclins à accepter les fibres recyclées. Les niveaux actuels de recyclage en Europe équivalent en gros aux niveaux américains, ce qui laisse beaucoup de place à la croissance. Celle-ci réduira par conséquent les importations en provenance du Canada.

5.7 Coût

Les usines canadiennes de papier journal sont généralement des exploitations à coût élevé, si on les compare aux états du sud et de l'ouest des États-Unis. Les matières premières coûtent en moyenne moins cher aux usines de l'est du Canada qu'à tous leurs concurrents, sauf ceux du sud des États-Unis. Toutes les régions sont touchées par la tendance du coût élevé de la fibre, et une utilisation croissante des fibres recyclées affecte cette dynamique de façon marquante.

5.8 Taille de la machinerie

Les machines à papier journal canadiennes tendent à être plus anciennes et plus petites; elles souffrent par conséquent de coûts supérieurs de la main d'oeuvre. Ces machines exigent davantage d'heures-personnes par tonne que les machines modernes plus récentes et de plus grande taille.

6.0 TENDANCES ACTUELLES AU NIVEAU DE LA PÂTE COMMERCIALE

6.1 Capacité

La capacité de production de pâtes commerciales a augmenté au Canada et aux États-Unis.

6.2 Taux de production

Les taux de production ont chuté de façon prononcée au Canada et aux États-Unis au cours des deux dernières années en raison d'un accroissement de la capacité et du climat économique médiocre.

Les taux de production américains ont moins baissé que les taux canadiens à cause des coûts de production inférieurs aux États-Unis.

6.3 Prix

La capacité de production excédentaire du marché et une pénétration accrue au sein du marché par les usines du sud des États-Unis ont réduit les prix au-dessous des coûts de production moyens des usines de l'est du Canada. Les fermetures temporaires et brèves permettaient normalement de s'adapter à cette situation; cependant, les installations aux coûts les plus élevés ferment maintenant de manière indéfinie.

6.4 Exportations

Les exportations à destination des États-Unis ont diminué depuis le dernier sommet atteint en 1985. La demande des autres marchés est demeurée relativement stable.

6.5 Coût

Les coûts supérieurs de la fibre dans l'est du Canada y entraînent des coûts de pâtes quelque peu supérieurs à ceux dont jouissent ses principaux concurrents, dans le sud des États-Unis.

6.6 Taille de la machinerie

Les exploitations du sud des États-Unis profitent également de machines plus récentes et de dimensions supérieures. Les machines y ont en moyenne une taille de 40 à 50 p. 100 supérieure à celles de l'est du Canada.

7.0 TENDANCES ACTUELLES AU NIVEAU DU PAPIER COUCHÉ MINCE

Les Européens préfèrent le papier couché pour les revues et les journaux, et ils ont récemment beaucoup investi dans l'industrie, de sorte qu'ils sont devenus des chefs de file mondiaux sur le plan de la capacité de production de papier couché.

Les niveaux d'exploitation ont été réduits en raison de la croissance substantielle de la capacité de production de papier couché. Ce niveau d'activité découragera les producteurs de papier journal et de papier de pâte mécanique non couché de passer au papier couché. La Repap, dotée de grosses machines neuves, devrait continuer à profiter d'une longueur d'avance au sein de ce marché.

8.0 PROCESSUS DE CONSULTATION

8.1 Comités de travail

Pour mener à bien son mandat, le comité ministériel a adopté une approche en deux volets aux fins du processus de consultation :

1) On a mis sur pied des comités de travail afin de déterminer la situation de l'industrie, notamment des comités sur les pratiques forestières, l'énergie, le travail et les mesures d'adaptation, la politique fédérale en matière de foresterie, l'environnement, les transports, ainsi que les usines de pâtes et les scieries.

2) On a tenu des réunions de consultation ministérielle avec la New Brunswick Forest Products Association Inc., avec la majorité des usines de pâtes et papier, avec un échantillon de scieries de tailles diverses, et avec le Syndicat canadien des travailleurs du papier, la Fédération des propriétaires de lots boisés du Nouveau-Brunswick et la N.B. Sub-Licensees Forestry Alliance.

8.1.1 Pratiques forestières

Le sous-comité qui s'est penché sur les pratiques forestières a reçu un certain nombre de suggestions au sujet des mesures que pourrait prendre le gouvernement pour réduire le coût du bois pour les exploitants d'usines.

a) Redevances

Les droits de coupe représentent environ 15 p. 100 des coûts totaux du bois rendu. Il est possible de reporter le paiement des redevances sur les exploitations profitant des terres de la Couronne. Toutefois, vu la sensibilité des États-Unis par rapport à cette question, ainsi que la concurrence exercée avec les droits de coupe privés, nous ne devrions pas songer à une réduction des taux existants.

Le gouvernement voudra peut-être néanmoins songer à réduire les taux des redevances perçues pour les peuplements à faible volume, ainsi que pour la récolte dans les ravages de chevreuils, la récolte sur les pentes fortes et la récolte sélective.

b) Construction de chemins d'accès

De nombreux chemins construits par l'industrie sont employés par d'autres groupes pour la chasse, la pêche, ou à d'autres fins récréatives. En Ontario, le gouvernement accorde à l'industrie une aide financière pour la construction des chemins d'accès principaux.

c) Normes d'utilisation

Présentement, n'importe quel arbre ou morceau d'arbre de 8 pi de longueur dont les 50 p. 100 ou plus du volume sont en bon état, doit être utilisé. On pourrait modifier cette norme pour réduire le volume de pâte de bois de pauvre qualité.

d) Coûts d'aménagement des forêts

Certains perçoivent que le MRNE exercent une surveillance «pratique» excessive sur l'évaluation annuelle des activités de récolte et de sylviculture des titulaires de permis, ce qui créerait un certain dédoublement et accroîtrait le coût de la gestion des permis. Les titulaires reçoivent un permis de 25 ans; leur rendement pourrait être évalué tous les cinq ans.

e) Environnement et habitat de la faune

Le MRNE propose de lier des responsabilités d'aménagement supplémentaires, ayant trait à l'environnement ou à l'habitat de la faune, aux permis de coupe sur les terres de la Couronne. Ces activités pourraient accroître les coûts totaux du bois tout en réduisant les avantages du permis de récolte.

f) Offices de commercialisation

Le sujet des offices de commercialisation est à la fois un sujet très délicat et très controversé au sein de l'industrie forestière.

L'intention que les propriétaires de boisés privés constituent la principale source d'approvisionnement des usines utilisant du bois débité des terres de la Couronne doit être interprétée selon le point de vue qu'elle promouvoit une source prioritaire d'approvisionnement pendant la période visée par le plan d'exploitation d'une société (c.-à-d. cinq ans), mais qu'elle ne signifie pas nécessairement une priorité sur une base annuelle. Cela veut dire que le ministre des Ressources naturelles et de l'Énergie doit être satisfait que les utilisateurs industriels de bois ont prioritairement chercher à trouver une association de producteurs ou un boisé privé comme source de bois avant d'accepter d'inclure du bois de terres de la Couronne dans le

plan d'exploitation au moment de son approbation. Le ministre s'attend à ce que les usines fassent appel à toutes les sources désignées dans le plan d'exploitation, tout en visant à utiliser véritablement des volumes proportionnels aux sources citées, à la fin de la période de cinq ans.

Selon le point de vue de l'office de commercialisation, l'industrie doit acheter le volume total de bois que les offices de commercialisation décident de vendre chaque année, avant d'avoir accès à toute autre source d'approvisionnement, quel que soit le niveau de production de l'usine.

Ce concept «peut être acceptable» dans les périodes où l'industrie forestière fonctionne à pleine capacité, étant donné que les usines ont alors besoin de la coupe admissible annuelle totale des boisés privés. Dans les marchés déprimés, il faut réduire toutes les sources d'approvisionnement et il faut diminuer les coûts des matières premières pour que les usines du Nouveau-Brunswick demeurent concurrentielles.

8.1.2 Énergie

Le coût total de l'énergie achetée pour les besoins de l'industrie des pâtes et papiers représente environ 13 p. 100 de la valeur des expéditions. Les rapports varient entre un minimum de 5 p. 100 dans le cas des usines chimiques de papier kraft et un maximum de 20 p. 100 dans le cas des usines de papier journal.

Les achats d'énergie pour satisfaire les besoins de l'industrie en 1991 se repartissent comme suit (à l'exception des combustibles résiduaires) :

Type d'énergie achetée	Unités naturelles	Côut (en millions de dollars)	Pourcentage du Total
Électricité	3 550 million de Kwh	$145	71
Mazout lourd	2,2 millions de barils	44	21
Vapeur		6	3
Propane	12 millions de litres	2	1
Biomasse	350 000 tonnes d'anhydre	8	4
Total		205	100%

Cette industrie est un grand consommateur d'électricité : représente quelque 30 p. 100 des ventes totales d'énergie d'Énergie Nouveau-Brunswick à l'intérieur de la province. Son taux global moyen se situe à quelque 4,0 cents/kWh. Selon une étude récente du coût des services effectuée par Énergie Nouveau-Brunswick et déposée auprès de la Commission des entreprises de service public, cette situation permet aux grosses industries de payer l'énergie fournie 102,5 p. 100 de son coût.

Le coût total des achats d'énergie pour l'industrie des scieries équivaut à environ 3,3 p. 100 de la valeur des expéditions. Cela représente une facture totale de 9,7 millions de dollars à un taux moyen de 6,4 cents/kWh. Cette industrie se situe donc dans la catégorie du tarif des petites industries qui paient l'énergie fournie 119,8 p. 100 de son coût. Les frais liés à la demande d'électricité au cours des périodes de fermeture de moins de quatre mois peuvent imposer un fardeau financier considérable à l'industrie.

Les tarifs industriels d'Énergie Nouveau-Brunswick sont quelque peu plus élevés que ceux des autres services publics provinciaux qui disposent de ressources énergétiques substantielles sous forme de carburant fossile ou de carburant d'asservissement indigène. En revanche, les tarifs d'Énergie Nouveau-Brunswick sont très concurrentiels avec ceux de l'Ontario et ils sont inférieurs à ceux des autres services publics de la région de l'Atlantique et du nord-est des États-Unis.

8.1.3 Main-d'oeuvre et mesures d'adaptation

L'industrie forestière fait face à une perte possible de quelque 3 400 emplois au cours des deux prochaines années. La principale raison provoquant des pertes d'emplois au sein de cette industrie est le fait qu'elle n'est pas concurrentielle sur le plan des coûts et qu'elle perd, par conséquent, une part du marché aux mains de ses concurrents. L'industrie doit s'attaquer au problème sur deux fronts. Le premier est le coût du bois. Cela comprend la récolte, le coût du transport routier et la formation des bûcherons. Le second est la modernisation des usines; pour que les usines puissent jouir de coûts comparables à ceux de leurs concurrents, il faut les encourager à faire appel à un programme de modernisation qui élèvera l'efficacité de leur main-d'oeuvre, sur la base du coût par tonne, au niveau de celle des usines du sud des États-Unis.

Pour ce qui a trait aux besoins en formation de l'industrie, on encourage le ministère de l'Enseignement supérieur et du Travail à dresser un inventaire des travailleurs forestiers et à formuler, à partir de cet inventaire, un programme de formation qui les aidera à travailler de manière plus rentable et sécuritaire, afin de réduire les périodes d'arrêt coûteuses dues aux accidents.

Les taux de la Commission des accidents du travail ont récemment fait l'objet d'une augmentation substantielle. Une attitude positive conjugée à une formation sur la prévention des accidents, les enquêtes immédiates et le suivi des accidents, la surveillance de l'état du malade et, dans certains cas, l'utilisation d'un programme d'encouragement pour récompenser l'amélioration ou le maintien des fiches de sécurité, ont du fait entraîné une baisse globale des facturations à la Commission des accidents du travail dans certaines usines.

Le ministère de l'Enseignement supérieur et du Travail offrent aux personnes qui quittent l'industrie plusieurs programmes qui peuvent faciliter la transition vers d'autres professions :

- des services d'adaptation;
- un Programme d'adaptation des travailleurs âgés;
- des programmes de stimulation de l'emploi;
- un profil des ressources humaines.

8.1.4 Politique fédérale en matière de foresterie

Cette politique stipule qu'aucune aide financière ne sera accordée par un ministère ou un organisme fédéral à l'industrie forestière aux fins d'obtention d'une capacité nouvelle ou d'augmentation de la capacité actuelle, ou encore aux fins de modernisation par l'emploi de la technologie conventionnelle.

Il est possible de tenir compte d'exceptions dans un contexte de développement régional, en autant que certains principes précis soient observés. Il faut également tenir compte des problèmes nationaux et des produits visés.

On peut profiter des ententes fédérales/provinciales existantes pour déterminer des possibilités de développement industriel en vue de diversifier l'industrie forestière. À court terme, le gouvernement du Canada et la province du Nouveau-Brunswick devraient immédiatement modifier l'Entente de coopération sur la diversification en y injectant de nouveaux fonds qui permettraient de répondre à des possibilités d'investissement précises. À long terme, il sera peut-être nécessaire de mettre en place des initiatives de financement supplémentaires.

Les études suivantes sont présentement en cours:

- l'étude sur le port de Belledune;
- une étude d'opportunité sur le Nord du Nouveau-Brunswick;
- les possibilités de transformation plus poussée à l'Atholville Pulp Inc.;
- une étude de la compétitivité des usines de pâtes et papiers du Nouveau-Brunswick;
- une étude de la compétitivité de l'industrie de sciage du Nouveau-Brunswick.

8.1.5 Environnement

De nouvelles réglementations relatives aux effluents des usines de pâtes et papiers ont récemment été annoncés par le gouvernement fédéral en vertu de la Loi sur les pêcheries et de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement; les usines du Nouveau-Brunswick devront donc investir 150 à 200 millions de dollars pour le traitement des affluents.

Les usines de pâtes et papiers devront également faire face à l'utilisation de quantités accrues de fibres recyclées. Cela ne sera pas sans exiger des coûts supplémentaires de la part des usines.

Dans le secteur des scieries, il faut trouver des méthodes économiques et acceptables sur le plan environnemental à long terme d'éliminer ou d'utiliser les déchets de bois.

8.1.6 Transports

Au Nouveau-Brunswick, on permet actuellement aux véhicules de transport de copeaux de bois une tolérance supplémentaire de 5 p. 100 sur les essieux moteurs. On accorde également des tolérances supplémentaires aux véhicules qui transportent des produits forestiers bruts, comme les billes et la pâte de bois, soit un total de 20 p. 100 sur les essieux moteurs et de 15 p. 100 sur les autres.

Il faudrait examiner la possibilité d'utiliser le chemin de fer afin de déterminer si celui-ci présente des avantages économiques.

8.1.7 Usines de pâtes et scieries

La récession continue d'affecter l'ensemble de l'industrie forestière. Les sociétés de pâtes et papiers doivent affronter une concurrence sans cesse grandissante avec une capacité accrue et une demande réduite. Le Nouveau-Brunswick ne constitue qu'un petit pion sur l'échiquier mondial. La chute des prix a transformé les profits en pertes. Les réglementations environnementales plus rigides nécessiteront un investissement à un moment où les profits sont bas, voire même inexistants. Les réglementations régissant l'utilisation de la fibre recyclée entraînent une augmentation des coûts pour les usines du Nouveau-Brunswick qui sont éloignées des principales sources de papier usagé. La réduction de la demande entraîne des fermetures plus fréquentes et plus longues. Les stocks et les emplois sont réduits.

Les scieries du Nouveau-Brunswick dépendent des usines de pâtes et papiers en exploitation qui leur fournissent un marché pour leurs copeaux, leurs déchets de bois et leur écorce. Le coût moyen des billes livrées à l'usine représente actuellement 70 p. 100 du prix de vente des produits finis (bois débité et copeaux). Ces coûts des matières premières ne fluctuent toutefois pas parallèlement aux prix de vente des produits finis. Une diminution des mises en chantier touche la production des produits ligneux. Le marché européen du bois débité est menacé, mais, heureusement, la demande européenne de produits secondaires croît.

8.2 Réunions de consultation

8.2.1 N. B. Forest Products Association Inc. et

N. B. Sub-Licensees Forestry Alliance

La New Brunswick Forest Products Association Inc. et la N. B. Sub-Licensees Forestry Alliance ont fait une présentation conjointe au comité ministériel. Le texte qui suit résume les recommandations de ce groupe :

Priorités immédiates pour améliorer les fonds autogénérés

- Modifier le processus de négociation des offices de commercialisation afin d'obtenir le bois à des coûts inférieurs;
- Reporter et réduire les redevances, dans la mesure du possible, afin d'aider les fonds autogénérés à court terme (recettes de 18 à 25 millions de dollars pour le MRNE);

- Reporter les coûts de l'énergie électrique et réduire les taux, dans la mesure du possible, afin d'aider les fonds autogénérés à court terme (20 p. 100 du revenu d'Énergie N.-B. proviennent des usines de pâtes et papiers);

- Assouplir les normes d'utilisation sur les terres de la Couronne pour abaisser les coûts du bois et réduire le volume du bois de pâte de qualité inférieure.

- Accorder une aide financière pour la construction des chemins d'accès.

Points exigeant une étude plus poussée

- Examiner les exigences en matière d'aménagement de l'habitat faunique/ d'environnement;

- Examiner le processus d'évaluation annuel des activités de sylviculture et de récolte des détenteurs de permis;

- Assouplir les réglementations régissant le poids sur les routes ou faire appel au sens pratique lors de leur application;

- Appuyer les négociations des contrats des syndicats par rapport à la flexibilité et au trafic entre entreprises indépendantes de façon à ce que les usines puissent réduire leur intrant d'heures-personnes par tonne.

8.2.2 Scieries

Le processus de consultation a permis au comité ministériel de tenir des réunions privées avec des exploitants de scieries de différentes régions de la province et de capacités de sciage diverses.

L'industrie du sciage est directement touché par le ralentissement de l'industrie des pâtes et papiers, du fait qu'elle ne possède pas de marché pour ses copeaux de bois lorsque les usines de pâtes ne fonctionnent pas. De plus, la demande de bois est à la baisse en raison du faible nombre de mises en chantier au Canada et aux États-Unis.

Voici les points qui préoccupent l'industrie de sciage :

(a) Coût élevé des billes

Le coût élevé des billes est attribuable à plusieurs facteurs, certains pouvant être réglés par le gouvernement, tandis que les autres devront être reglés par d'autres intervenants.

1. Certains des règles et des réglementations imposées par le gouvernement relativement à la récolte sur les terres de la Couronne sont démesurées et coûteuses. Il faudrait les réexaminer afin de tenter de rationaliser le processus.

2. Les exigences relatives à l'habitat de la faune et à l'environnement sont imposées sans aucune analyse des coûts. Elles privent les exploitants de ressources potentielles essentielles à l'industrie. Il faudrait mener une analyse de ces pratiques.

3. Les offices de commercialisation ont une production de bois limitée, principalement en raison du succès des offices de commercialisation à négocier des prix comparativement plus élevés pour le bois de pâte, surtout lorsque la demande de l'industrie pour ce produit est élevée. Cela incite très peu les propriétaires de boisés à produire des billes de sciage. Le gouvernement devrait encourager les propriétaires de boisés à produire plus de billes de sciage; cela ajouterait de la valeur à nos ressources.

4. Le gouvernement devrait réviser la législation relative aux offices de commercialisation afin de protéger les propriétaires de petits boisés et non les entrepreneurs ou les camionneurs. Les exploitants de scierie prétendent que la majeure partie du bois produit sous l'égide des offices de commercialisation est coupé et transporté par des entrepreneurs forestiers. Ils recommandent que tout le bois produit par ces entrepreneurs ne soit pas protégé par la législation relative aux offices de commercialisation. La situation présente maintient le bois à un prix artificiellement élevé.

(b) Vente des copeaux

Lorsque la demande de pâtes et papiers et de papier journal, ..., diminue, les stocks énormes de bois de pâte dont on dispose ont tendance à dévaluer le marché de copeaux de bois.

(c) Camionnage

L'industrie se sent harcelée par la façon dont les règles limitant le poids sur les routes sont appliquées. Compte tenu de la nature du produit, le poids n'est pas constant et les camionneurs veulent avoir accès à la balance du gouvernement pour légaliser leurs chargements.

(d) Coût de l'énergie électrique

Le secteur des scieries affirme que les coûts de l'énergie électrique étaient relativement plus élevés dans son cas en comparaison des usagers d'autres secteurs. Il a été recommandé qu'Énergie N.-B. réduise les taux d'énergie pour qu'ils correspondent mieux aux coûts réels pour l'industrie.

On a également mentionné que la politique actuelle d'Énergie N.-B. exigeant un contrat minimal de quatre (4) mois d'imposition de frais liés à la demande est jugée exagérée.

(e) Communauté européenne

Les produits de sciage canadiens qui entreront sur le marché européen après 1992 devront peut-être être séchés au séchoir en raison du nématode du pin. Cette exigence aura un effet néfaste sur les scieries qui devront faire concurrence au bois vert en provenance des autres pays. Une aide sera nécessaire pour trouver des marchés neufs ou pour avoir accès à des séchoirs.

8.2.3 Syndicat canadien des travailleurs du papier du CTC

Le Syndicat canadien des travailleurs du papier (SCTP) appuie l'idée que toutes les parties, c'est-à-dire le gouvernement, les sociétés et les syndicats, se réunissent pour discuter des moyens d'aider les sociétés à surmonter la période difficile actuelle. Le SCTP s'oppose cependant à la reprise des négociations portant sur une baisse des salaires et une réduction des avantages sociaux. Les contrats n'ont pas été renégociés au cours des années où les sociétés réalisaient d'énormes profits, et il ne voit donc pas pourquoi on les renégocierait maintenant.

Le SCTP cite un certain nombre de raisons pour expliquer la situation actuelle de l'industrie des pâtes et papiers :

- stocks élevés dus à une baisse de la demande et aux usines nouvelles du sud des États-Unis;

- faute des usines de réinvestir les profits passés dans la modernisation des usines du Nouveau-Brunswick;

- méthodes comptables douteuses qui semblent s'adapter aux besoins de la société;

- abus apparents dans les salaires et les avantages accordés aux cadres supérieurs des sociétés;

- taux d'intérêt extrêmement élevés;

- achat par les sociétés d'autres usines au détriment de la modernisation de leurs usines du Nouveau-Brunswick;

- irréalisme et insuccès total des pratiques d'escompte.

Le SCTP maintient que même si les sociétés perdent de l'argent, ils paient des dividendes à leurs actionnaires. Il croit également que le gouvernement devrait contrôler la politique de réinvestissement des profits des sociétés.

Il appuie les programmes de formation du gouvernement et croit que toutes les subventions à l'industrie doivent être converties en actions dans la société.

Le SCTP croit qu'on devrait prolonger les délais relatifs aux réglementations et aux mesures antipollutions là où c'est possible. Les papetières devraient obtenir un taux préférentiel sur l'électricité et elles devraient pouvoir utiliser le réseau d'Énergie N.-B. pour transporter l'électricité produite à certaines usines du Nouveau-Brunswick. Cela ne se ferait qu'à condition que le coût de l'électricité pour les citoyens du Nouveau-Brunswick n'en soit pas affecté.

En conclusion, le SCTP n'est pas intéressé à subir des réductions de salaire ou des pertes d'avantages sociaux. Sa contribution prendra la forme de pertes d'emplois ou de salaires, lorsqu'une usine réduit son personnel ou lorsqu'elle ferme ses portes. Le SCTP est catégorique : le problème actuel est un problème d'offre excédentaire et il ne s'agit pas d'un problème créé par les travailleurs syndiqués.

8.2.4 Fédération des propriétaires de lots boisés du N.-B. Inc.

La Fédération des propriétaires de lots boisés du N.-B. Inc. prétend représenter 38 000 propriétaires de lots boisés privés possédant environ le tiers des terres forestières du Nouveau-Brunswick. Le groupe semble passablement frustré par le fait que l'industrie tente de leur faire porter le fardeau du problème. De fait, il croit que l'industrie veut pousser les producteurs à mettre fin à leurs activités. Le groupe espère obtenir une certaine forme d'aide immédiate.

En 1990, les offices de commercialisation ont fourni 42 p. 100 du bois de coupe livré aux usines de pâtes et 15 p. 100 du bois de coupe livrés aux scieries, soit une moyenne globale de 29 p. 100. Les livraisons des terres de la Couronne aux usines de pâtes ont représenté 47 p. 100 des livraisons totales, tandis que celles aux scieries ont représenté 50 p. 100 de ces livraisons. La valeur totale des produits livrés par le biais des offices de commercialisation a atteint 110 millions de dollars en 1990-1991.

Les propriétaires de boisés perçoivent la situation actuelle de l'industrie des pâtes et papiers comme suit :

- Le coût du bois en provenance des boisés représente entre 2 et 15 p. 100 du total des coûts des usines.

- Les augmentations annuelles du prix du bois sont comparables aux profits additionnels annuels de l'industrie.

- La productivité des usines de l'est du Canada, même si elle s'améliore, est toujours inférieure à celle d'autres régions.

- Ils croient que la consommation mondiale de papier et de carton ordinaire a dépassé toutes les attentes.

La Fédération croit que les difficultés doivent être partagées par tout le monde, y compris la haute direction de l'industrie, qui doit abandonner ses primes. Les solutions de rechange suggérées spécifiques à la Fédération sont les suivantes :

- une réduction unilatérale des prix;
- une indexation à long terme;
- une réduction additionnelle des volumes;
- une augmentation de la production des billes de sciage.

Il semble que ces quatre points entraîneraient tous une diminution du revenu des membres de la Fédération. Cette dernière croit qu'une politique juste doit assurer une non-concurrence du bois provenant des terres de la Couronne avec celui provenant des boisés privés, c'est-à-dire que le gouvernement ne doit pas imposer de réductions du volume aux propriétaires de boisés. Il doit également s'assurer que les volumes sont inclus dans le processus de négociation collective et qu'au cours du processus d'arbitrage, toutes les parties poursuivent normalement leurs activités, ce qui signifie, dans leur cas, assurer des livraisons raisonnables.

9.0 CONCLUSIONS

Une fois les différents intéressés consultés, nous avons tiré les conclusions suivantes :

1. Le gouvernement provincial ne peut sauver l'industrie par lui-même. La collaboration de tous les intéressés est essentielle pour surmonter la récession et pour aller de l'avant.

2. L'industrie souffre de conditions du marché mondial sur lesquelles elle n'a pas d'emprise.

3. La hausse du dollar canadien a un effet sur notre compétitivité et chaque cent de baisse face aux devises étrangères représente un revenu supplémentaire de neuf millions de dollars pour notre industrie. Depuis 1988, la valeur du dollar canadien a haussé de près de sept cents, ce qui a représenté une réduction des revenus de 56 millions de dollars pour les sociétés forestières du Nouveau-Brunswick.

4. Les usines du Nouveau-Brunswick possèdent des coûts de production relativement élevés en comparaison de leurs concurrents.

5. Certaines usines produisent toujours des produits pour lesquels la demande et les prix sont extrêmement cycliques.

6. Vu le bas niveau actuel des prix, continuer à produire de manière non rentable aboutira à des fermetures; cela peut cependant permettre le repositionnement des usines efficaces dans un créneau supérieur.

7. Les prix élevés du bois de pâte (relativement aux billes de sciage) négociés (ou, dans certains cas, déterminés par arbitrage) entre les offices de commercialisation et les usines de pâtes au cours des périodes où les marchés étaient bons ont encouragé la production de volumes élevés de bois de pâte au détriment de la production de bois de sciage.

8. L'aménagement des terres forestières du Nouveau-Brunswick est le meilleur au Canada. Ce fait est étayé par un article récemment publié dans la revue MacLean's, qui citait que le Nouveau-Brunswick possède les forêts les mieux aménagées au Canada. Cette situation devrait constituer une bonne base sur laquelle bâtir des industries dynamiques.

10.0 RECOMMANDATIONS

1. La province doit offrir des mesures de redressement à court terme de type commercial, selon les besoins, et selon chaque cas, pour aider l'industrie à surmonter la crise actuelle, en autorisant les ministres respectifs à recourir à toute une variété de mécanismes comme le report temporaire des redevances, le report des factures d'électricité, la garantie d'emprunts et d'autres programmes existants. La participation du gouvernement du Nouveau-Brunswick prendra la forme d'un partenariat regroupant tous les principaux intervenants, notamment les employeurs, les travailleurs, les fournisseurs et d'autres participants.

2. Le MRNE doit réviser, dans les plus brefs délais, la politique actuelle touchant les négociations des industries avec les offices de commercialisation.

3. Le MRNE doit songer à l'adoption de règlements qui encourageront la production générale de billes sur les boisés privés selon les mêmes normes que celles observées sur les terres de la Couronne.

4. Le MRNE doit réviser ses pratiques relativement aux normes d'utilisation du bois et à la surveillance des activités de sylviculture.

5. Le MRNE doit examiner les réglementations et les modalités de paiement des redevances actuelles.

6. Le ministère de l'Enseignement supérieur et du Travail, de concert avec le ministère du Développement économique et du Tourisme, doivent réaliser un profil des ressources humaines des industries des pâtes et papiers et du sciage.

7. Le ministère de l'Enseignement supérieur et du Travail doit tout mettre en oeuvre pour offrir des services d'adaptation aux employés et aux employeurs touchés par des fermetures et par la réorganisation du secteur forestier.

8. Le ministère de l'Enseignement supérieur et du Travail doit premièrement définir les catégories de travailleurs forestiers, puis définir les personnes qui font présentement partie de ces catégories. Troisièmement, il doit instaurer des programmes de formation et de sécurité adéquats pour rehausser les normes dans le domaine.

9. Énergie N.-B. doit songer à accroître la production combinée ou la production d'énergie à partir de déchets de bois comme solution de rechange à la construction de nouvelles centrales lorsqu'on déterminera le besoin d'une capacité de production supplémentaire.

10. Énergie N.-B. doit songer à réviser la longueur de la période minimale pendant laquelle la petite industrie doit payer les frais liés à la demande lorsqu'elle interrompt ses activités.

11. Le ministère des Transports doit réviser le barème des amendes actuellement imposées aux transporteurs de produits forestiers et il doit mettre sur pied un projet-pilote pendant les mois de janvier et de février 1992 afin que les amendes soient imposées sur le surplus de poids dépassant la tolérance et non sur le surplus de poids dépassant le poids légalement permis aux essieux.

12. Vu la situation financière actuelle de l'industrie, le gouvernement provincial doit encourager le gouvernement fédéral à aider financièrement l'industrie à se conformer aux nouvelles réglementations environnementales touchant l'industrie des pâtes et papiers.

13. Au fur et à mesure que le monde devient de plus en plus sensibilisé à l'environnement, le gouvernement provincial doit promouvoir le fait que ses pratiques d'aménagement forestier sont les meilleures au Canada. Le gouvernement provincial contribuera financièrement à une campagne de publicité financée conjointement et orientée vers le marché européen.

14. Le gouvernement provincial doit former un groupe de travail environnemental avec des membres du ministère du Développement économique et du Tourisme, du ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie, d'Environnement Canada et du ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick qui se penchera sur les questions environnementales et qui déterminera les coûts et les fonds autogénérés associés aux efforts des usines de se conformer aux réglementations.